

**Communiqué de presse**  
**des organisations syndicales Fonctions Publiques**  
**CGT - CFDT - FO - UNSA - CFTC - CGC -**

**DÉPENDANCE ET HANDICAP**  
**LA SUPPRESSION D'UN JOUR FÉRIÉ,**  
**UNE VRAIE FAUSSE SOLUTION**

Aujourd'hui 16 décembre 2003, le Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat examine le projet de loi qui supprime un jour férié et le projet de décret qui augmente le temps de travail des fonctionnaires pour « financer le dispositif de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées ». Les organisations syndicales de la Fonction publique ne nient pas la nécessité de renforcer la solidarité avec les personnes âgées et handicapées. Mais la solution avancée ne répond pas aux problèmes posés.

Les organisations syndicales de la fonction publique affirment la nécessité de renforcer la solidarité avec les personnes âgées. Mais la solution avancée ne répond ni aux problèmes posés, ni en terme d'objectif, ni en terme de financement. Ces textes découlent d'une décision unilatérale du gouvernement.

La création d'une journée de solidarité, qui se traduit dans la Fonction publique par la suppression du lundi de Pentecôte de la liste des jours fériés permet au Gouvernement de remettre en cause les 35 heures. En modifiant le décret Fonction publique et tous les arrêtés y faisant référence, en passant de 1600 heures annuelles maximum à 1607 heures annuelles, ce n'est pas un simple jour férié qui est supprimé mais c'est l'ouverture d'une brèche dans le dispositif des 35 heures - la suppression du terme « maximum » permettant à la Fonction publique d'aller au-delà.

Sans réponse aux besoins, et par un appel à la fraternité -bien sélectif puisque certaines catégories professionnelles en sont écartées - le gouvernement avance cette « journée-solidarité » pour remettre en cause la réduction du temps de travail.

C'est notamment la raison pour laquelle les organisations syndicales de fonctionnaires ne participeront pas à la réunion du Conseil supérieur de la Fonction publique pour ne pas cautionner une mesure et une méthode inacceptables.

Elles demandent au gouvernement, plutôt que de persister dans ce projet, de rechercher par le dialogue et la concertation, des mesures de solidarité, dans la cadre général de la sécurité sociale, qui soient effectivement à la hauteur des besoins des personnes âgées et handicapées.